

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Séance du 07.10.2022

Numéro d'ordre	Objet	Décision du Conseil Municipal
22J07_75	Modification du règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal suite aux nouvelles dispositions en matière de publicité des actes pris par les collectivités locales au 01.07.2022	Approuvé à l'unanimité
22J07_76	Désignation d'un délégué communal au SIBOVA suite à une démission	Approuvé à l'unanimité
22J07_77	Désignation des délégués titulaire et suppléant à la Commission de contrôle du répertoire électoral unique suite à une démission	Approuvé à l'unanimité
22J07_78	Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg pour les phases n° 3 et 4	Approuvé à l'unanimité
22J07_79	Rétrocession de l'EPF Auvergne à la commune de la parcelle cadastrée section ZD n°100	Approuvé à l'unanimité
22J07_80	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel communal	Approuvé à l'unanimité
22J07_81	Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme	Approuvé à l'unanimité
22J07_82	Création de deux emplois pour le recensement INSEE de la population de 2023	Approuvé à l'unanimité
22J07_83	Modification des statuts de Billom Communauté	Approuvé à l'unanimité
22J07_84	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	Approuvé à l'unanimité

Liste affichée et publiée sur le site internet de la collectivité www.bouzel.fr le 10.10.2022

Le Maire,

Suzanne DELARBRE



Pour information : Les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1er juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous communiquerons donc, dorénavant, dans la semaine qui suit la réunion du conseil, en lieu et place du compte-rendu, la liste des délibérations qui auront été prises.

Le procès-verbal, quant à lui, sera diffusé, seulement après sa validation lors du conseil suivant. Vous pourrez le retrouver sur le site internet www.bouzel.fr via les onglets « commune » « les actes réglementaires ».